

Dépôt 1111- 11111-11
Au nom de Prénom nom de famille
Lieu

Votre conseillère Madame Prénom nom de famille
Téléphone +41 11 111 11 11

M.
Prénom nom de famille
Rue 11
AA-1111 Lieu
Pays

Lettre aux déposants

1.1.1900
Page 1/2

Ajustement de la fourchette pour l'immobilier dans le groupe de placement CSF Mixta-LPP Basic

Votre position en dépôt au 1.1.1900

AAA 1'111 **Beispiel AG**
Valeur 11111111
ISIN AA1111111111
Chez: Hierlegend (DST: 0000)

Madame, Monsieur,

Récemment, il s'est avéré que la limite supérieure pour les biens immobiliers dans le groupe de placement CSF Mixta-LPP Basic ne laissait que peu de marge de manœuvre pour la gestion de la quote-part immobilière. Les fluctuations du marché dans d'autres classes d'actifs, comme les obligations à taux fixe, étant susceptibles de faire grimper la quote-part immobilière au-dessus de la limite supérieure, il en résulte parfois des ventes involontaires de placements immobiliers. Par ailleurs, la quote-part immobilière stratégique ne peut guère être surpondérée pour mettre l'accent sur la performance. Les groupes de placement immobiliers dont les droits sont vendus pour cause de volatilité du marché ou de rachats peuvent ainsi être difficiles à reconstituer ultérieurement en raison des possibilités de souscription limitées.

Le Conseil de fondation de Credit Suisse Fondation de placement a donc décidé d'ajuster au 1er décembre 2022 la fourchette relative à l'immobilier dans les directives de placement du groupe de placement CSF Mixta-LPP Basic. La fourchette pour l'immobilier suisse comme pour l'immobilier en général, qui était jusqu'à présent de 20% à 30%, sera désormais de 20% à 34%. La quote-part immobilière stratégique reste à 27%. L'écart tactique pour les biens immobiliers étrangers demeure également inchangé. En raison de l'élargissement décrit des fourchettes, le groupe de placement CSF Mixta-LPP Basic pourra à l'avenir dépasser la part maximale de 30% pour les placements immobiliers indiquée à l'art. 55 LPP 2.

En contrepartie, la fourchette pour les valeurs nominales est également adaptée: auparavant de 70% à 80%, elle sera désormais de 66% à 80%; la quote-part stratégique pour les valeurs nominales reste à 73%.

Les nouvelles directives de placement pour CSF Mixta-LPP Basic seront publiées le 1er décembre 2022 sur la page Internet de CSF (<https://www.credit-suisse.com/ch/fr/unternehmen/institutional-clients/asset-management/rechtliches.html>).

Vous trouverez de plus amples informations sur ce groupe de placement et sur la Fondation de placement sur notre page d'accueil à l'adresse www.credit-suisse.com/anlagestiftung. Si vous avez des questions à ce sujet, votre conseillère ou conseiller clientèle se tient volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions de votre confiance.

Avec nos meilleures salutations

Test
COPY